



PÔLE PRÉCARITÉ INSERTION

Pôle Précarité Insertion

LOJI

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Rue de la Barbotière
35000 RENNES
02 99 27 50 60

Pole.precarite-insertion@sea35.org - www.sea35.org

TABLE DES MATIERES

1-	LE POLE PRECARITE INSERTION	2
1.1	UN POLE AU SERVICE DES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE ET/OU DETRESSE SOCIALE	2
1.2	DES ORIENTATIONS ASSOCIATIVES, UNE TRADUCTION CONCRETE AU SEIN DU POLE	3
1.3	ORGANIGRAMME	4
2-	LE DISPOSITIF du « LOJI »	4
2.1	LA MISSION : ACCES AU LOGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROJET DE VIE	4
2.2	LE PUBLIC : LES JEUNES DE 18 A 30 ANS, EN SITUATION DE PRECARITE ET RISQUE D'EXCLUSION	5
2.3	UN FONCTIONNEMENT : UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCE	5
2.4	LES FONCTIONS SUPPORTS, POUR LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF	7
3-	L'ACTIVITE DE L'ANNE 2023	7
3.1	LES JEUNES ACCUEILLIS SUR LE LOJI : UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL	8
3.2	L'ACTIVITE DU DISPOSITIF :	12
4-	LA santé mentale SUR LE LOJI : UN ACCOMPAGNEMENT DANS LE TEMPS	16
5-	LES POINTS FORTS, l'emploi et la formation des jeunes	17
6-	LES LIMITES DE NOS ACTIONS	18
7-	CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2024	19
	ANNEXES	20

1. LE POLE PRECARITE INSERTION

1.1 UN POLE AU SERVICE DES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE ET/OU DETRESSE SOCIALE

Le Pôle Précarité Insertion (PPI) est l'un des trois pôles¹ de l'Association SEA 35 (Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille et Vilaine). Créé en 2005, il s'adresse aux personnes sans-abri, en situation de grande précarité et/ou de détresse sociale, et vise l'inclusion².

Ses missions sont centrées sur **l'accueil et l'hébergement d'urgence, l'évaluation, l'information, l'orientation, la coordination et l'observation sociale**. Elles visent **un accès aux droits** : domiciliation, premières nécessités, ressources, santé, logement, hébergement, emploi...

Le PPI se réfère aux dispositions légales et réglementaires, aux orientations du schéma départemental AHI (Accueil Hébergement Insertion) et du SIAO 35 (service Intégré d'Accueil et d'Orientation).

PRESENTATION DES DISPOSITIFS

- ➔ LA CAO (Coordination Accueil Orientation) - Antenne SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)
- ➔ SKOAZELL (instructions d'aides financières et orientations)
- ➔ L'EDD (Élection de Domicile et distribution de courriers)
- ➔ PUZZLE (Accueil de Jour à destination de personnes majeures)
- ➔ HEOL (Accueil de jour à destination des familles et femmes isolées) + KORZEAM activité de socio-esthétique (Octobre 2022 à Décembre 2023)
- ➔ LE POINT SANTE Puzzle (Consultations infirmière et médecin)
- ➔ LE POINT SANTE Héol (Consultations infirmière)
- ➔ APPARTE (Hébergement d'Urgence en diffus) de 39 places
- ➔ LOJI - Logement Jeunes en Insertion (logement/hébergement et accompagnement social) de 17 places
- ➔ ADEL (Accompagnement vers et Dans le Logement) de 28 places
- ➔ COORUS - Coordination de l'Urgence Sociale (hébergement et accompagnement social) de 75 places

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le PPI héberge ses dispositifs sur 2 sites à Rennes :

- ➔ La CAO – Antenne SIAO, SKOAZELL, L'EDD, PUZZLE, le POINT SANTE, RUE DE LA BARBOTIERE
Ainsi que les bureaux d'APPARTE, LOJI, ADEL et COORUS,
- ➔ HEOL et son POINT SANTE RUE MONSEIGNEUR MOUEZY

Les 4 dispositifs d'hébergement et d'accompagnement vers le logement en diffus rayonnent sur Rennes et Rennes Métropole.

¹ Présentation des deux autres pôles (site internet) :

https://06d2267f-cee7-44a1-bccd-adffb228f99a.filesusr.com/ugd/e757f5_d0b3314fef0645e391e628200b05661a.pdf

² « L'inclusion consiste à permettre à chaque citoyen, y compris aux plus défavorisés, de participer pleinement à la société » (« inclusion active », Commission Européenne, Emploi ; affaires sociales et inclusion – en ligne). La notion d'inclusion est fortement associée à celle de citoyenneté et de participation sociale.

Le Pôle Précarité Insertion s'inscrit dans les orientations définies par l'association. Cela se traduit concrètement par :

- ➔ Une inscription dans la dynamique territoriale :
 - Création du **GCSMS « Un chez soi d'abord »** en tant que membre fondateur en 2022 (ouverture de 100 logements), aux côtés du CHGR, de l'AIVS et des associations Espoir 35 et APASE ;
 - Participation à la création du **Centre d'accueil inconditionnel en santé mentale**, aux côtés du Réseau Louis Guillou (RLG) ;
 - Membre du consortium porteur du dispositif CEJR (Contrat Engagement Jeunes en Rupture) aux côtés de l'AIS35, l'ARASS, Weker et le réseau des missions locales.
- ➔ La formalisation de « **temps d'actions collectives et collaboratives** » visant à répondre aux besoins des personnes, tout en leur donnant une place centrale et une capacité à agir : cafés citoyens, inscription dans une démarche citoyenne (visites de lieux culturels, sorties collectives, ateliers...).
- ➔ Un engagement à développer notre offre de services en réponse à l'évolution des besoins de la population par :
 - Une position volontariste de réponses à appel à projet et d'adaptation de l'offre de services dans le respect des valeurs associatives :
 - **2019** : Extension d'APPARTE,
 - **2020** : Ouverture de l'ADN MAYA, délocalisation de l'ADJ HEOL et adaptation de l'ensemble de nos dispositifs en réponse au besoin de protection sanitaire³ (diversification de nos modes d'intervention envers les publics, par le déploiement de permanences téléphoniques en complément des accueils physiques, ouverture en continu de nos structures collectives, accompagnement à distance),
 - **2021** : Ouverture du dispositif d'Hébergement d'Urgence MAYA maternité, pour femmes en pré et post maternité (8 places), finalisation des travaux de l'ADJ HEOL (espace enfants, sanitaires, laverie...), ajustement de notre activité Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) du dispositif ADEL, optimisation de nos dispositifs CAO – Antenne SIAO et Skoazell, renforcement du dispositif EDD,
 - **2022** : année marquée par les transferts des dispositifs d'hébergement d'urgence collectifs Abri, Maya et Maya Maternité vers les Associations : Saint Benoît Labre, Coallia et Aurore. Toutes les personnes accueillies au sein de ces trois dispositifs ont pu être stabilisées jusqu'au transfert. Afin d'assurer en fin la continuité de l'organisation et du fonctionnement, un temps rencontre a eu lieu entre les différents acteurs et professionnels de ces institutions.
Création de l'activité « Korzeam » : prestation gratuite de socio-esthétique par une professionnelle du travail social formée à l'esthétisme. A

³ Confrontée au virus « La Covid 19 » en mars 2020, la France a dû adapter ses fonctionnements en réponse aux règles sanitaires définies. La distance physique induit entre autres, une surface minimale par personne, nécessitant une réflexion quant à l'utilisation des locaux.

destination des femmes et hommes : donner accès au bien-être et à la revalorisation de soi (soins des mains, visage, manucure ...), en vue de favoriser la mise en actions (accès aux droits...). Mesure d'impact.

- **2023** : fermeture du dispositif COORUS.

Une volonté d'établir une relation de confiance et une démarche de co-construction tant avec nos autorités de contrôle et de financement, que nos partenaires sur le territoire

1.3 ORGANIGRAMME

Annexe

2- LE DISPOSITIF du « LOJI »

2.1 LA MISSION : ACCES AU LOGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROJET DE VIE

Le dispositif du LOJI est né en 2001 (FAJ/Logement) pour répondre aux besoins de logement et d'accompagnement social du public jeunes sans domicile fixe, en errance et/ou sans résidence stable, accueilli par la CAO-Antenne SIAO.

Il est régi par 3 conventions :

- ➔ Une convention avec **l'État** pour le statut des **logements en ALT** (allocation logement temporaire),
- ➔ Une convention avec **le Conseil Départemental** pour le financement d'**un ETP travailleur social** pour l'accompagnement social des jeunes hébergés sur ce dispositif,
- ➔ Une convention avec **Rennes Métropole** pour un **financement complémentaire des logements** conventionnés en ALT.

Au fil du temps, le LOJI s'est structuré au sein du Pôle Précarité Insertion avec la mission hébergement - logement. Il s'inscrit dans une transversalité à travers le Pôle, par un travail d'évaluation concertée avec les dispositifs rattachés à la mission accueil / veille sociale (CAO-antenne SIAO, Puzzle, EDD, Abri ...).

Au regard des problématiques sur l'accès au logement pour des jeunes en difficultés et sur la base de notre expérience sur l'accompagnement social, nous pouvons mettre en évidence que la seule réponse logement ne suffit pas pour sécuriser certains parcours. Le facteur économique est un élément essentiel (rémunération de formation, allocations...). L'accès au logement n'est par ailleurs viable que par un étayage social de proximité (un accompagnement) pour des jeunes très isolés, précaires, fragiles qui peuvent être rapidement en difficultés dans les suites de l'accès au dit logement.

Les raisons peuvent être multiples :

- ➔ Situation sociale non consolidée à l'arrivée dans le logement,
- ➔ Méconnaissance des administrations, des droits et des devoirs,
- ➔ Crainte d'être jugé, en situation de demande d'aide, avec possible non recours,
- ➔ Inactivité et désœuvrement du fait des décrochages dans les projets,
- ➔ Problèmes de santé physique et/ou psychique,
- ➔ Difficultés à se remobiliser et à définir un autre projet,

- Ruptures dans les parcours emploi-formation,
- Arrêt des ressources (fin de formation, fin de contrat d'Engagement Jeune, fin de CDD, absence de droits...),
- Peu ou pas d'expérience à l'autonomie dans un logement,
- Apprentissages à soutenir,
- Gestion budgétaire à risques : endettement et surendettement, recours aux aides facultatives,
- Expulsion de résidences habitat jeunes,
- Complexité des dispositifs et des accompagnements qui peuvent générer de l'incompréhension, de la dispersion, voire des ruptures dans un parcours non coordonné.

Le dispositif du LOJI s'enracine sur des engagements et des principes qui continuent de guider et de légitimer son action depuis 22 ans :

- Permettre à des jeunes démunis d'accéder aux besoins fondamentaux,
- Être facilitateur pour l'accès aux droits,
- Respecter la dignité et l'intimité du jeune en apportant sécurité et protection par un habitat et un accompagnement approprié,
- Aider le jeune à se positionner comme acteur de la mise en œuvre de son projet,
- Reconnaître à ces jeunes adultes la capacité d'agir et de se responsabiliser,
- Accompagner les évolutions positives comme les passages à vide et les décrochages,
- Valoriser les avancées. Donner des temps de pause. Permettre le retour,
- Soutenir dans la construction et la reprise de liens sociaux,
- Permettre un relogement adapté.

2.2 LE PUBLIC : LES JEUNES DE 18 A 30 ANS, EN SITUATION DE PRECARITE ET RISQUE D'EXCLUSION

Le dispositif du LOJI accueille et accompagne des jeunes de 18 à 30 ans (**priorité sur les 18 à 25 ans**), en situation de précarité et de risque d'exclusion. Cette action s'adresse à des **jeunes très démunis, sans domicile fixe** (sans abri ou sans résidence stable), orientés par la CAO-Antenne SIAO, Puzzle, We-ker, la Prévention Spécialisée et d'autres partenaires (CDAS, CHGR...).

Ces jeunes sont **en recherche ou en démarrage de projet**. Ils ne trouvent plus dans leur environnement, les personnes et les soutiens matériels auxquels ils devraient normalement pouvoir prétendre, en particulier dans le cadre familial.

Les jeunes accueillis sur le LOJI **ne disposent pas des ressources suffisantes pour assurer les besoins immédiats** (subsistance, hébergement) et ainsi leurs permettre de s'engager sur leur **projet d'insertion sociale et professionnelle**. Ils ne réunissent pas encore les conditions pour accéder au logement (résidences habitat jeunes et parc social).

2.3 UN FONCTIONNEMENT : UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCE

Le bureau du LOJI se situe dans le bâtiment du Pôle Précarité Insertion, rue de la Barbotière à Rennes.

Il est rattaché à la mission « Hébergement/Logement » (cf. annexe organigramme) sous la

responsabilité de la direction du pôle et de la responsable de service de cette mission.

La mission d'accompagnement social est exercée avec un ETP de travailleur social.

Compte tenu de la diversité et de la complexité des situations et problématiques des jeunes accompagnés, les horaires du travailleur social peuvent être flexibles, jusqu'à 20h. En effet, le décrochage étant une des problématiques des jeunes accompagnés par le LOJI, les rendez-vous ne peuvent s'inscrire sur les créneaux horaires contraints en journée (éviter les absences de formations ou d'emploi pour les jeunes). Les visites au domicile sont privilégiées.

La mobilisation du parc d'hébergement s'inscrit dans un partenariat avec :

- ➔ Les associations gestionnaires de résidences habitat jeunes et résidences sociales (Amitiés Sociales, St Joseph de Préville, ALFADI, La résidence Gaston TARDIF (Les Ajoncs) ;
- ➔ Les bailleurs sociaux (Aiguillon Construction).

Ces 17 hébergements sont conventionnés en Allocation Logement Temporaire (ALT) (Archipel Habitat pour la Résidence Gaston Tardif, Résidence St Joseph de Préville et Aiguillon construction), tous sont localisés sur la ville de Rennes.

L'accompagnement social contractuelisé

La démarche d'accompagnement proposée se construit avec chaque jeune sur la base d'un projet personnalisé et ancré dans la réalité, « *là où le jeune se trouve dans son parcours* » au moment de son accueil au Pôle Précarité Insertion.

L'accompagnement social détermine les objectifs, les engagements et les responsabilités de chacun (le jeune et le dispositif du LOJI), du projet à soutenir pour sécuriser un parcours d'insertion, jusqu'à l'accompagnement social renforcé au regard des nombreuses étapes à consolider pour accéder à l'autonomie. Le travailleur social fait participer le jeune à l'accompagnement dans le strict respect du cadre déontologique de son exercice professionnel. Il doit être facilitateur pour l'expression des difficultés et des souhaits. Le jeune doit pouvoir s'exprimer avec ses mots et être écouté avec bienveillance.

Les outils d'accompagnement du dispositif du LOJI

- ➔ L'évaluation de la situation et les entretiens de préadmissions.
- ➔ Le contrat d'occupation temporaire mensuel et la coordination avec les partenaires qui vont mettre à disposition l'hébergement mobilisé par le LOJI ;
- ➔ Le contrat d'accompagnement social mensuel avec les engagements de l'accompagnant et de l'accompagné ;
- ➔ L'entretien individuel ;
- ➔ La visite à domicile ;
- ➔ Les accompagnements extérieurs ;
- ➔ La commission logement (PPI) avec la présence de professionnels des actions ADEL, COORUS, APPARTE et le LOJI et sous la responsabilité de la responsable de service :

Cette commission étudie et valide les demandes d'admission. Elle examine les situations pour faire des points d'étape dans le parcours d'accompagnement (blocages, situations critiques,

avancées et perspectives). Dans cette instance, le travailleur social du LOJI peut bénéficier de l'expertise sociale et d'un éclairage sur des orientations à proposer ;

- ➔ La coordination partenariale avec les structures hébergeant du LOJI : Elle est essentielle et gage d'un travail en confiance pendant l'accompagnement du jeune. Avant de mobiliser un des 17 logements, le travailleur social fait du lien avec la structure qui va accueillir le jeune. Il prend en compte les équilibres et ajuste au mieux la réponse hébergement sur le parc du LOJI. Cette coordination va être effective tout au long du parcours résidentiel du jeune avec le relais social à l'interne du lieu d'hébergement ;
- ➔ Les bilans mensuels et points d'étape sont les engagements réciproques qui vont permettre de faire du lien et d'ajuster au mieux l'accompagnement social (capacité à habiter et problématiques sociales).
- ➔ La coordination partenariale avec le réseau social, santé, l'insertion par l'emploi et le logement : CAO-Antenne SIAO, Mission Locale-We Ker, CDAS, Prévention Spécialisée, EMPP, réseau Louis Guilloux, CLH...

Elle s'inscrit dans une logique de cohérence dans le parcours et le soutien au projet de chaque jeune hébergé et accompagné.

2.4 LES FONCTIONS SUPPORTS, POUR LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

LOJI bénéficie d'un triple financement :

- L'ALT en réponse au coût des logements (DDETS)
- Un professionnel du travail social (CD 35)
- Un complément de financement pour les logements, financement des fluides (Rennes Métropole).

Nous ne percevons pas ici de financement des fonctions supports pourtant nécessaires au portage de tous dispositifs, sur le plan RH (direction, encadrement, secrétariat, ressources humaines...) et logistique (bureau, véhicule, ordinateur, téléphone...). Nous travaillons chaque année, nos budgets prévisionnels de manière à ne faire supporter que le prorata de ces fonctions au regard de chaque dispositif (répartition équitable des charges sur l'ensemble des dispositifs du Pôle).

A cet effet, nous solliciterons sur l'année 2024, un comité des financeurs pour identifier les attendus du dispositif en termes de mission et rechercher ensemble les possibilités d'y répondre.

3- L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2023

La présence du LOJI repose sur une volonté territoriale de porter deux axes décrits comme majeurs : **l'Insertion des Jeunes** et le **Logement d'Abord**.

Nous avons pu observer sur l'année 2023 un **besoin des jeunes quant à la poursuite de l'accompagnement à l'arrivée dans un nouveau logement** (ouverture des fluides, signature des états des lieux). Ainsi, ce sont **7 jeunes** que le LOJI a pu accompagner sur une arrivée dans un nouveau logement, ce qui constitue un temps supplémentaire d'accompagnement pour le travailleur social.

Cette année a été également marquée par une **collaboration avec le SPIP 35** qui a permis l'accueil de **2 jeunes sous contraintes judiciaires** (bracelet électronique et incarcération).

Ainsi, après un état des lieux sur la typologie des jeunes accueillis en 2023, ce rapport d'activité sera l'occasion d'analyser l'offre de services en réponse avec les besoins identifiés. Nous pourrons ensuite découvrir les points forts et les limites persistantes auxquelles nous faisons face, avant de prendre connaissance des ambitions pour l'année 2024.

En outre cette année, nous avons fait le choix de présenter nos dispositifs sous l'angle de la **santé mentale**. Vous trouverez un paragraphe dédié à cette approche.

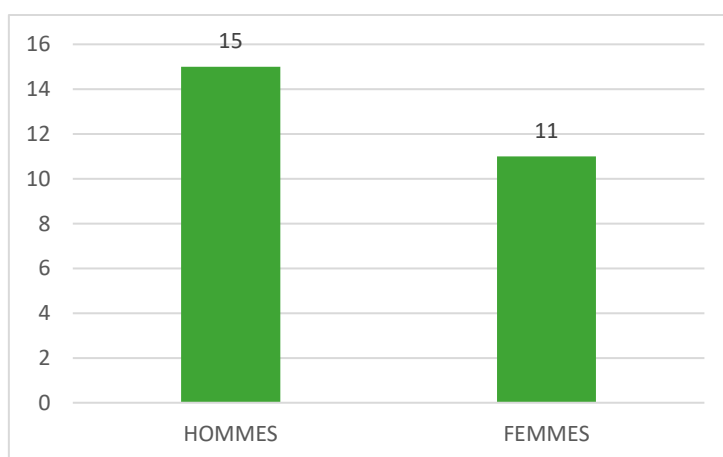
3.1 LES JEUNES ACCUEILLIS SUR LE LOJI : UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

LA RUPTURE FAMILIALE ET /OU INSTITUTIONNELLE : des caractéristiques communes

La caractéristique majeure des jeunes accompagnés par le LOJI est **une absence de soutien et d'étayage familial**. Les causes des ruptures qui amènent ces jeunes à demander de l'aide au Pôle Précarité Insertion s'enracinent essentiellement dans les problématiques suivantes :

- ➔ **Placement dans les institutions éducatives** (jeunes marqués par différents traumatismes ayant justifiés le placement, carences affectives, méfiance vis-à-vis de l'adulte qui « abandonne » ...),
- ➔ **Séparation des parents**, recomposition familiale avec difficultés pour le jeune de trouver sa place dans le nouveau schéma familial (injonctions au départ, conflits de loyauté avec un des parents, chantage affectif, abandon, arrêt de l'aide à la subsistance, arrêt d'une couverture maladie complémentaire...),
- ➔ **Conflits familiaux**, difficultés liées aux **conditions précaires de la famille** (argent, santé, addiction...), envie d'indépendance mais sans avoir encore les moyens de l'autonomie,
- ➔ La décohabitation et l'installation vers l'autonomie **ne peuvent pas être soutenues par les parents**.

LE TYPE DE MENAGES : des jeunes isolés avec un équilibre femmes/hommes

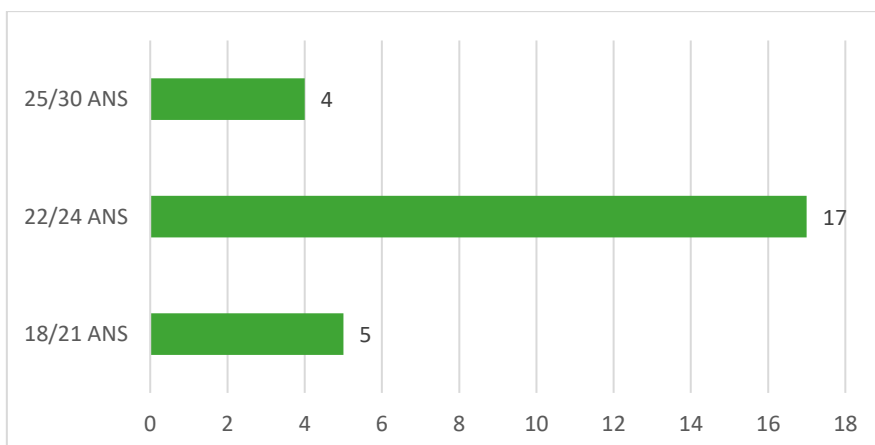


En 2023, le LOJI a accompagné **26 ménages soit 26 adultes et 1 enfant**. Les **femmes et hommes isolés** sont majoritaires dans nos hébergements.

La **répartition femmes/hommes est relativement équilibrée** sur le dispositif, avec **11 jeunes femmes isolées** accompagnées et **15 jeunes hommes isolés** accompagnés en 2023.

En fin d'année 2023, **2 familles monoparentales** sont accueillies avec une femme accueillie avec sa fille de 3 ans et une femme dont l'enfant est placé.

LA REPARTITION DES JEUNES PAR AGE : la prédominance des 22/24 ans

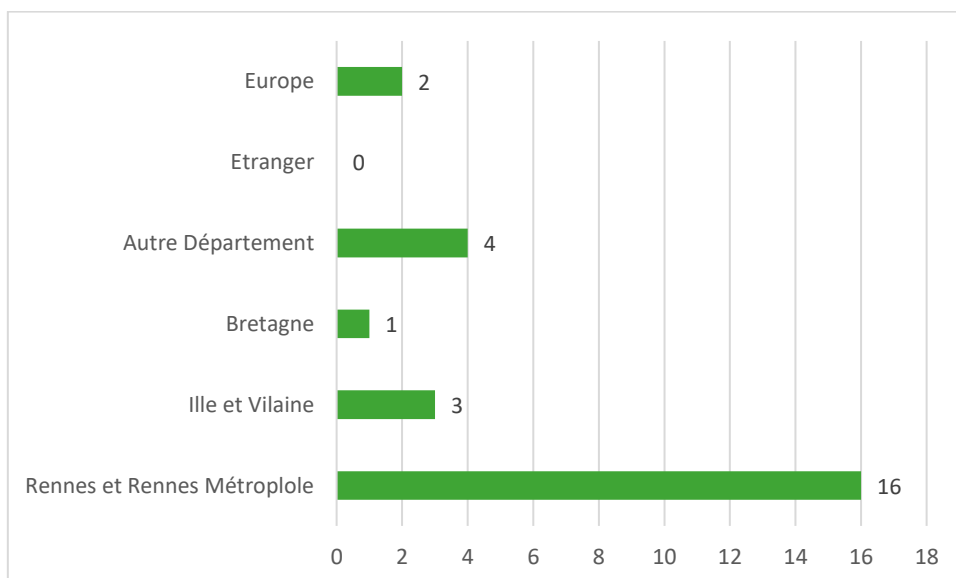


Sur les **26 jeunes adultes** accueillis et accompagnés par le LOJI, les jeunes dans la tranche d'âge 22/24 ans sont majoritaires, soit 17 jeunes. La priorité continue d'être donnée à l'accueil des jeunes majeurs lorsque que les demandes sont instruites. En 2023, 5 jeunes de 18 à 21 ans ont donc été accompagnés par le LOJI. Cependant, il faut rappeler que le dispositif n'intervient qu'à la suite du droit commun quand cela est nécessaire.

Par ailleurs, nous observons **des situations chaotiques** pour des **jeunes dans la tranche d'âge 18-24 ans**, très démunis en termes de ressources économiques (absence de RSA), de connaissances sur les démarches administratives mais aussi sur le plan de **la scolarité** et de **la formation**.

Les solidarités familiales ou amicales qui sont mobilisées à l'arrivée s'essouffent très rapidement, souvent au bout de quelques semaines.

LA PROVENANCE GEOGRAPHIQUE DES JEUNES : une moitié des jeunes originaire d'Ille-et-Vilaine



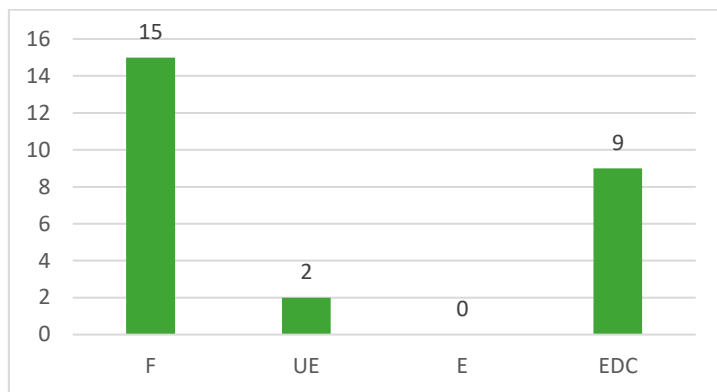
En 2023, **19 jeunes viennent du département d'Ille-et-Vilaine** parmi lesquels **16 sont originaires de Rennes Métropole**.

La proportion des jeunes qui arrivent de d'autres départements reste une constante dans les accueils du LOJI pour « tenter sa chance ailleurs, fuir des soucis et/ou faire son projet en métropole ».

En 2023, l'activité du LOJI met ainsi en évidence l'accompagnement de 5 jeunes venus de **d'autres départements français (outre-mer et métropole)**.

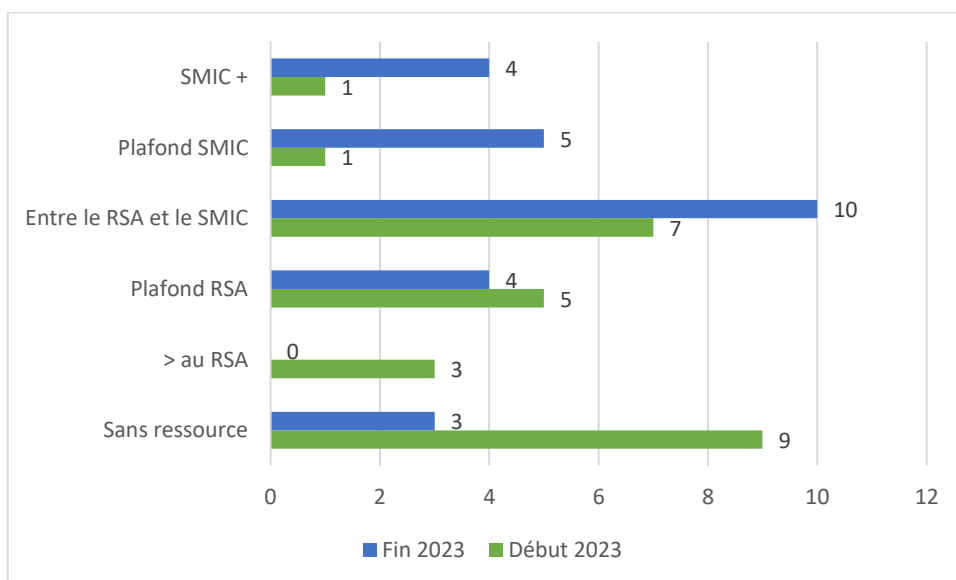
De plus, sur cette année 2023, nous avons pu accueillir des jeunes venant de l'étranger, ayant des titres de séjour ou carte de résident en règle mais sans ressource, ni soutien familial.

LA NATIONALITE : la nationalité française majoritaire



Les jeunes accompagnés par le LOJI sont majoritairement de **nationalité française**. Concernant les 9 jeunes de nationalité étrangère, ils sont détenteurs : soit d'un titre de séjour d'un an, soit d'une carte de résident. Ces jeunes sont, le plus souvent, entrés sur le territoire français alors qu'ils étaient encore mineurs et ont connu un **parcours en tant que MNA** (Mineur Non Accompagné). Nous avons une particularité cette année avec 2 jeunes issus de l'Union Européenne.

LES RESSOURCES : des jeunes en grande précarité, qui retrouvent des ressources



Le dispositif du LOJI accueille des jeunes extrêmement démunis sur le plan matériel. A la fin de l'exercice 2023, nous observons une nette amélioration des situations au niveau des ressources. En

effet, sur les 26 jeunes enregistrés en 2023, **9 étaient sans ressources en début d'année ; ils ne sont plus que 3 en fin d'année.**

Cette année 2023 a vu la poursuite du dispositif « *Chantiers Premières Heures* » et de la formation « *Parcours +* » de PRISME qui permet à des jeunes d'avoir un minimum de ressources et de travailler la reprise d'un rythme d'activité professionnelle et de formation. **8 jeunes du LOJI** en ont bénéficié cette année (2 sur les chantiers 1^{ère} Heure et 6 sur la formation *Parcours +*).

De plus, on peut voir que fin 2023, **15 jeunes gagnent entre le RSA et le SMIC.** Certains de ses jeunes seront en sortie du dispositif sur le premier trimestre 2024.

- ➔ Les revenus inférieurs au RSA sont composés :
 - Des chantiers Premières Heures (contrat de 4 à 12h),
 - Des indemnités Pôle Emploi,
 - Des CEJ (Contrat d'engagement Jeune) (520 euros).

Ces revenus améliorent nettement les conditions de subsistance des jeunes les plus précaires.

- ➔ Les revenus entre RSA et SMIC comprennent :
 - Le RSA + prestations familiales,
 - L'Allocation Adulte Handicapé (920 euros),
 - Le Contrat d'Engagement Jeune et un revenu du travail,
 - Les rémunérations de formation de la région (ex : prépa avenir, parcours + 840€...),
 - Les revenus du travail à temps partiel.

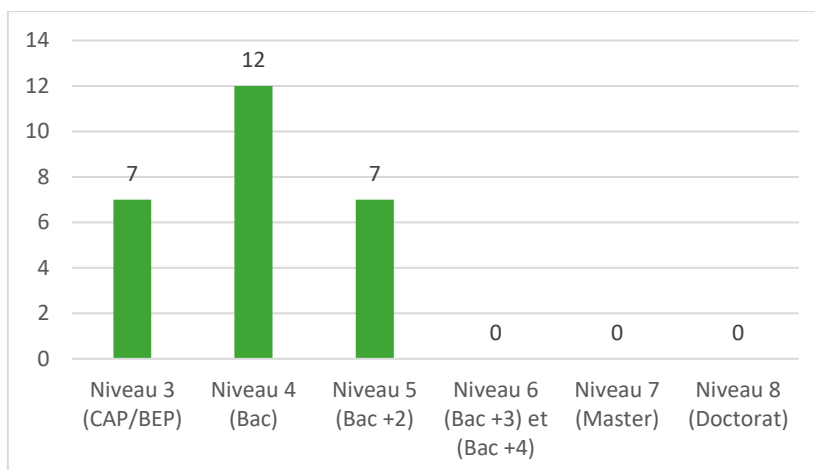
La rubrique plafond RSA englobe également des revenus du travail équivalent au plafond du RSA.

Pour les aides, nous faisons appel au **Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ)** dans l'attente de rémunération de formation ou du premier versement de l'allocation du Contrat Jeune en Rupture, et au **Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)**. Nous faisons également appel aux **secours d'urgence** et **allocations mensuelles jeunes majeurs** pour les 18-21 ans qui rentrent dans un projet et peuvent le prétendre auprès du CDAS.

Le partenariat mis en place par le PPI avec **la Banque Alimentaire** ainsi que la distribution du **secteur caritatif** et les Tickets Services ont permis des dépannages ponctuels pour des jeunes très démunis.

De plus, nous avons mis en place un partenariat avec l'association **Bulles Solidaires** afin de permettre de donner un kit d'hygiène aux jeunes lors de leur entrée sur le LOJI. Cette initiative va permettre également de faire des dépannages, pour des jeunes ayant peu de ressources sur le reste de l'année.

LE NIVEAU SCOLAIRE : lutter contre le décrochage



Les décrochages scolaires sont nombreux dans les parcours des jeunes accueillis au LOJI. Globalement, le **niveau de scolarité est peu élevé**. Parmi les 12 jeunes de Niveau 4, ont été inclus les jeunes ayant été jusqu'en Terminale et n'ayant pas décroché le BAC. Cela concerne la moitié des jeunes.

Cependant, on peut observer que nous avons accueilli **12 jeunes avec un niveau BAC**. Pour beaucoup, l'arrêt des études correspond à la période où la situation se détériore tant au niveau du logement que des relations familiales.

3.2 L'ACTIVITE DU DISPOSITIF :

L'ABSENCE DE LOGEMENT : une réalité

Parmi les jeunes accueillis au LOJI, on compte :

- ➔ Des jeunes locaux **alternant différents modes d'hébergement précaire**, sans avoir encore connu la rue. Ces jeunes sont définis comme invisibles sur l'espace public ;
- ➔ Des jeunes qui **décohabitent suite à des conflits familiaux** (départ du domicile parental ou conjugal, coming-out...). Ils partent se faire « dépanner » dans le réseau amical et parfois sur le même quartier que les parents ;
- ➔ **Des jeunes originaires de l'étranger ou des DROM-COM** avec une errance sur d'autres départements avant d'arriver à Rennes chez de nouveaux compatriotes. Les solidarités s'essouffent et le jeune a épuisé toutes les solutions dans le réseau de dépannage ;
- ➔ **Des fins de prise en charge ASE ou autres institutions** (limite d'âge pour la prise en charge, non adhésion au contrat éducatif). Arrêt de la mise à disposition d'un appartement éducatif ;
- ➔ Des jeunes avec **un mode de vie et des habitudes de la rue**, souvent connus des dispositifs de prévention spécialisée du Centre-Ville, du dispositif « Sortir de la rue » porté par WE KER et du PPI via l'accueil de jour « Puzzle » et la CAO-Antenne SIAO.

Permettre les Allers-Retours : Mme SC

Mme SC a 20 ans et vient de l'île de la réunion où elle a vécu une partie de son enfance. Les relations compliquées qu'elle entretient avec ses parents l'amènent à venir vivre en Métropole chez sa sœur. Mise à la rue par cette dernière, elle est ensuite prise en charge par le 115. Elle entre une première fois au LOJI en Octobre 2021. Alors en CDI en tant qu'auxiliaire de vie, Mme SC est très difficilement joignable et ne met pas de sens à l'accompagnement. En Mars 2022, l'accompagnement prend fin à sa demande, elle souhaite partir dans une autre ville avec une amie. En Novembre 2022, Mme SC reprend contact avec le LOJI, son nouveau projet ne s'est pas passé comme elle le souhaitait, elle est en difficulté financière et professionnelle sur Paris. Elle veut revenir sur Rennes. Elle réitère une demande d'accompagnement et d'hébergement au LOJI en décembre 2022. En parallèle, elle revient sur Rennes en hébergement solidaire. Après de longs échanges sur la notion d'accompagnement et de son besoin, Mme SC réintègre le LOJI en Janvier 2023 sur une résidence différente de celle qu'elle a connu lors de son premier contrat. Depuis cette date, l'accompagnement de Mme SC est plus fluide, elle est en demande au niveau des démarches administratives mais aussi de conseil au niveau de ses relations amoureuses et amicales. Elle s'est engagée dans un parcours d'insertion professionnel. Nous pouvons constater que pour certaines situations, les Allers-Retours sont parfois nécessaires et permettent une meilleure adhésion au contrat d'accompagnement et d'hébergement.

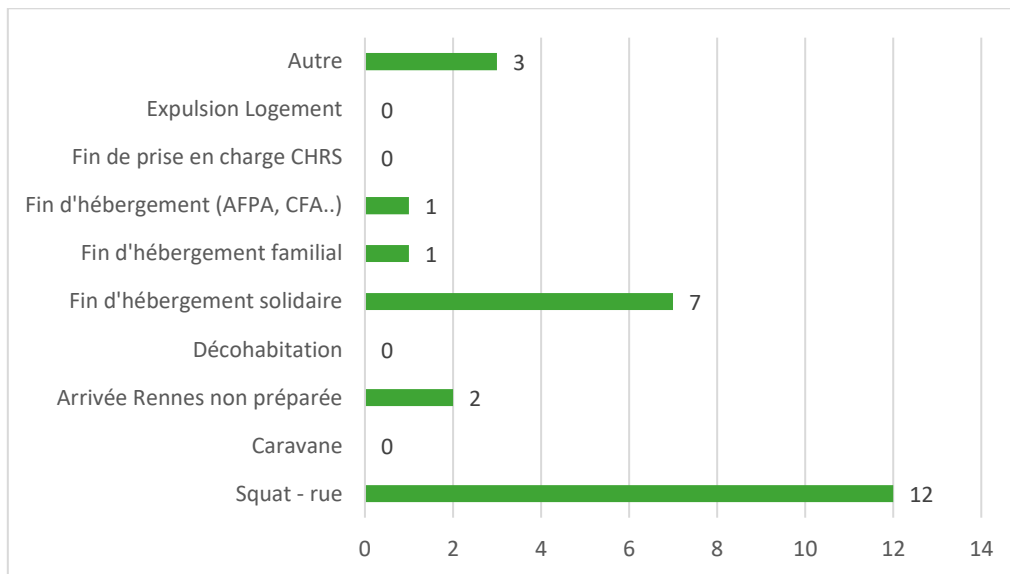
LES PRESCRIPTEURS : 24 demandes pour 26 accompagnements effectifs

En 2023, le **dispositif « Sortir de la rue » We Ker** reste le prescripteur principal pour les orientations vers le dispositif LOJI, soit 16 orientations. Sur cette année, nous avons ainsi comptabilisé **24 demandes** pour une capacité d'accueil sur 17 logements **et un nombre d'accompagnement pouvant atteindre 19 personnes simultanément (2 logements pour un couple ou des familles monoparentales).**

Sur les 24 demandes, nous avons statué sur **13 entrées** sur le LOJI (2 jeunes ont eu un retour positif mais ne sont pas rentrés soit par refus ou par manque de place à ce jour), 3 refus car la situation de correspondait pas aux critères du LOJI.

Nous avons **8 demandes en attente de traitement** car tous les logements sont pourvus. On peut donc émettre l'hypothèse qu'au vu de la faible demande que les partenaires ont fait des choix avant l'orientation. De plus au vu de la faible rotation, le temps d'attente avant une entrée reste assez long.

LES MOTIFS DE LA DEMANDE : plus de 50% des jeunes à la rue, sans solution de dépannage



Sur 26 jeunes accueillis, **12 étaient sans abris au moment de la demande et sans aucune solution de dépannage, soit 50%**. Nous observons de longues périodes dites de « débrouille » avec parfois plusieurs mois d'hébergement de dépannage avant que ces jeunes ne sollicitent de l'aide. Bien souvent, ils refusent les accueils d'urgence et ne font pas appel au 115.

De nombreuses demandes n'aboutissent pas du fait du format contraint du nombre et du type d'hébergement et du temps limité dont dispose le LOJI pour l'accompagnement social. Toutes les demandes ne relèvent pas d'un accompagnement par le LOJI mais **force est de constater que nous ne pouvons pas répondre à des jeunes majeurs pour lesquels le dispositif du LOJI aurait été adapté.**

Sur l'année 2022, nous avons été obligés de temporiser les demandes d'admission au LOJI, du fait d'une absence de sortie. Avec le changement de professionnel en 2020, le LOJI a renouvelé ses accompagnements. La durée de ses accompagnements est assez variable mais en moyenne de 1 an ½. Nous avons donc eu beaucoup de sorties fin 2022, début 2023. Mais il y avait beaucoup de demande en attente que nous avons dû reprendre afin d'établir la nécessité à ce moment T de l'accompagnement et de l'hébergement. Cela a permis d'une part un tri des demandes et une diminution de l'attente, et d'autre part des entrées sur 2023.

entre 1 an et 1 an ½

En 2022, 10 jeunes ont quitté le dispositif LOJI. Sur les **11 entrées courant 2023**, l'accompagnement LOJI est toujours effectif en 2023 sauf pour 1 rupture.

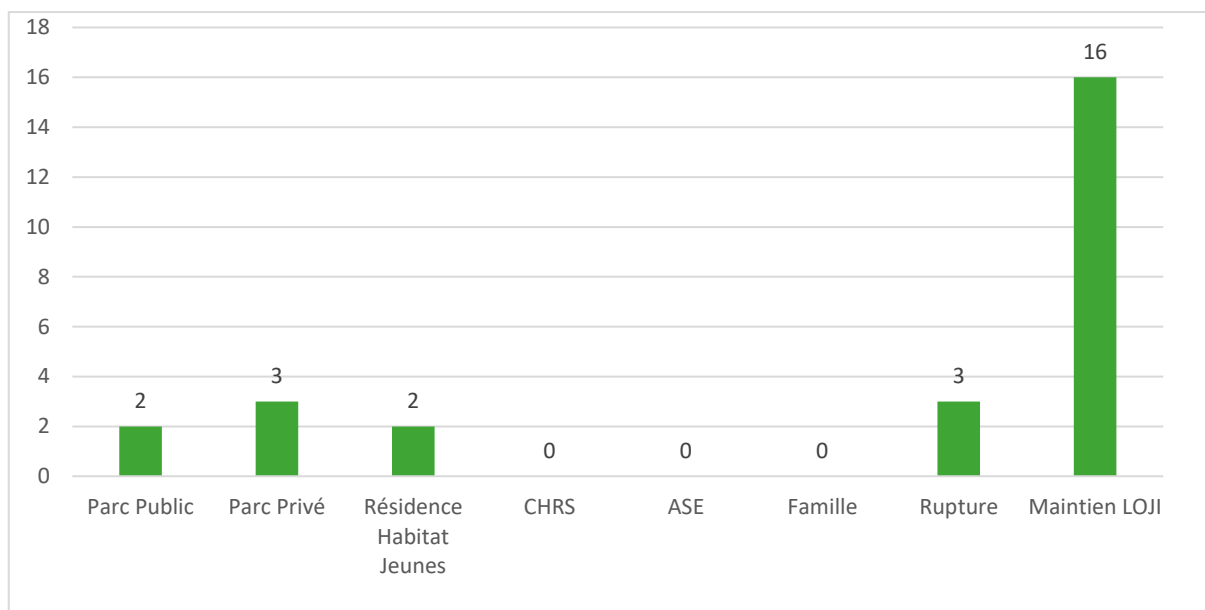
La moyenne des durées de séjour se situe entre 1 an et 2 ans depuis plusieurs années. Il s'agit du temps nécessaire pour que la situation soit consolidée sur l'ensemble du projet avant de se reloger.

Les freins au relogement :

- ➔ Fragilité du public accueilli sur le LOJI qui cumule plusieurs problématiques : sociales, santé, emploi, surendettement,

- ➔ Pas suffisamment de garanties pour les bailleurs en termes de visibilité sur le projet et donc de ressources économiques,
- ➔ Relogement possible mais sous condition de maintien d'un accompagnement social.

LA SITUATION DU LOGEMENT A LA FIN 2023 : un accompagnement qui doit perdurer sur 2 à 3 mois en moyenne après la sortie



Sur le plan du logement locatif, **7 jeunes ont pu être relogés dans le parc social, associatif ou privé**, du fait de l'ancienneté de la demande ou via action logement et/ou une demande de Relogement Social Prioritaire. Malgré un fort étayage de l'accompagnement du LOJI, nous observons **une demande forte des bailleurs sociaux** (parc social et résidences habitat jeunes) pour **maintenir un accompagnement social** afin de **sécuriser les parcours** des jeunes relogés.

En 2023, **4 jeunes** ont eu besoin d'un maintien de leur accompagnement social à l'entrée dans le nouveau logement durant **2 à 3 mois**.

L'activité du LOJI **évolue** pour répondre aux besoins, **le temps consacré à chaque jeune augmente** afin de garantir une sortie réussie du dispositif en **évitant les ruptures**.

Concernant les ruptures, **3 jeunes** hommes sont sortis des logements et ont bénéficié d'une fin d'accompagnement pour non-respect des engagements, absence de contact, non occupation du logement.

Sur l'année 2023, sur les 26 jeunes accompagnés, 12 jeunes sont suivis dans le cadre de soins en santé mentale.

La santé psychique des jeunes prend une place de plus en plus importante dans les accompagnements. Outre la réouverture de droits au niveau de la CPAM, l'accompagnement vers le soin en santé mentale est l'un des éléments essentiels dans le suivi de ces jeunes.

Accompagnement de AR

Mr AR est accompagné sur le LOJI depuis Mars 2021. Mr AR a un parcours au sein de la protection de l'enfance jusqu'à ses 21 ans. Il vivra 2 mois à la rue (hébergement solidaire, squat et rue). Au début de l'accompagnement, nous avons pu l'accompagner dans l'ouverture de ses droits en matière de santé. Suite à des jugements, Mr AR se doit de mettre en place un accompagnement auprès d'un service spécialisé, une obligation de soin. Après une orientation, nous l'accompagnons sur le CSAPA. Mr AR n'est pas très preneur de l'accompagnement, il faut donc le stimuler afin qu'il honore les RDV et que ceux-ci lui soit bénéfique. Au démarrage, nous lui envoyons un message le jour avant le RDV et plus tard, nous faisons le point en Point mensuel. De plus, à son arrivé sur le dispositif, Mr AR était en arrêt maladie suite à une blessure. Mr avait pu travailler mais sur de courtes périodes. Il a un CAP Carrelage. Sur tous le temps d'accompagnement Mr AR n'a pas réussi à garder un emploi sur plus de quinze jours. Après plusieurs RDV avec des partenaires extérieurs et lors des points mensuels, nous avons pu travailler avec Mr AR sur sa capacité à travailler en milieu ordinaire. Mr AR présente des difficultés à faire plusieurs tâches qui lui sont demandés, il n'a pas de prise d'initiative et les horaires ne sont pas respectées. Depuis peu, Mr AR a pu se rendre compte de ses difficultés et ainsi permettre la demande d'une reconnaissance de travailleur handicapé afin d'avoir un poste de travail adapté. Nous sommes en cours de construction du dossier mais une des premières étapes est l'acceptation de son handicap.

Le LOJI est sollicité très régulièrement pour accompagner des jeunes pour lesquels une **pathologie psychiatrique est reconnue**. Or, la densité de l'accompagnement nécessaire est beaucoup plus importante, impliquant notamment une présence de proximité difficile à maintenir au regard du temps de travail alloué au travailleur social du dispositif à ce jour (1 professionnel pour 1 ETP). Un accompagnement de qualité pour ces jeunes aux pathologies complexes est très chronophage et nécessite un investissement important de la part du LOJI, au bénéfice de l'inclusion.

Les jeunes accompagnés par le LOJI présentent un besoin de prise en charge en santé mentale de par leurs parcours de vie (enfance) et d'hébergement. Tous les jeunes n'ont pas nécessité à avoir un suivi. Les professionnels du social doivent être en mesure, d'évaluer et d'orienter en fonction des besoins vers le professionnel de soin le plus adapté.

En Novembre 2023, les professionnels du Pôle Précarité Insertion ont pu suivre une formation PSSM - Premier secours en santé mentale dispensée par le CHGR. Celle-ci a offert des éclairages sur les premiers gestes/paroles à avoir en cas de fragilités psychiques. Elle paraît nécessaire pour nos accompagnements, mais également dans notre vie en tant que citoyen, au même titre que la formation aux gestes de Premier Secours.

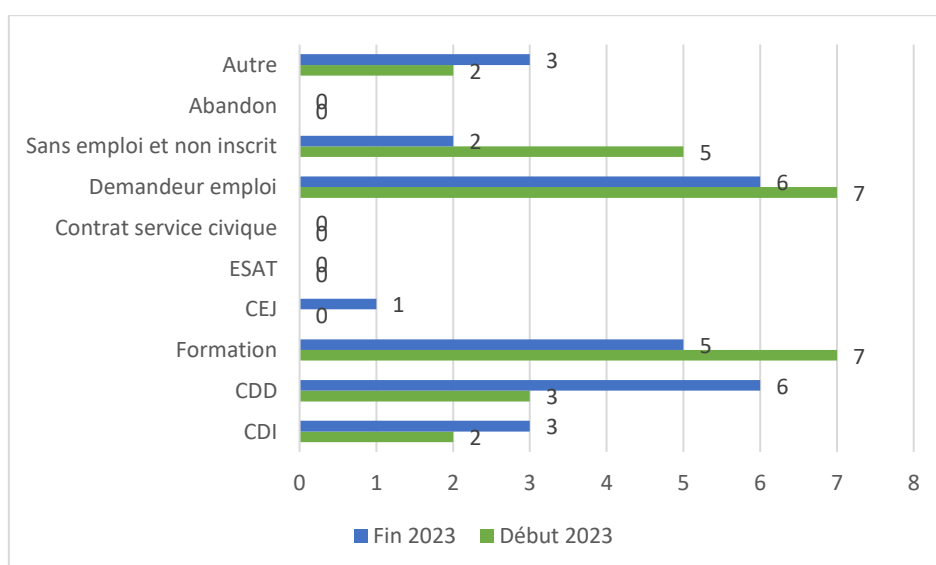
Accompagnement Mme LPE

Le LOJI accompagne Mme LPE depuis février 2022. Mme LPE présente une santé mentale très fragile avec des moments de forte dépression entraînant une impuissance à sortir de son domicile. Nous accompagnons Mme LPE sur différents temps de son quotidien en attendant la mise en place de service spécialisée (tel qu'un SAVS, SAMSAH). Mme LPE possède des notifications au niveau de la MDPH dont l'AAH (qui lui permette d'avoir un minimum de ressources). Les visites domiciliaires ne sont pas toujours possibles : Mme LPE en manque parfois lors de périodes dépressives (n'ouvre pas la porte, ne répond pas au téléphone, coupe toute communication avec le service). Lorsqu'elles ont lieu, ces visites domiciliaires permettent à la référente du LOJI de prendre des nouvelles de l'état de santé mentale de Madame (logement sale, poubelle non vidée, accumulation de déchets, vaisselle non faite...). Mme LPE se livre assez facilement et évoque un état dépressif qu'elle décrit comme une absence de motivation, d'envie de sortir ou de faire quoi que ce soit. A cela s'ajoute le manque de sommeil ou le sommeil en décalage, les pensées suicidaires (envie de se jeter du 6^{ème} étage), l'absence d'appétit. Après de longs échanges et s'être renseigné sur la durée de cet état et les raisons ayant pu y conduire, nous évoquons l'idée de pouvoir voire une personne compétente et nous informons Mme LPE qu'il n'est pas possible pour le LOJI de la laisser dans cet état. Un accompagnement vers le SPAO (Service psychiatrique d'accompagnement et d'Orientation) est proposé. Au départ Mme LPE, ne souhaite pas y aller, nous lui proposons de l'accompagner.

Nous ne pouvons que constater un besoin très régulier d'accompagnement en santé mentale, qu'il s'agisse d'urgence ou d'accompagnement de longue durée. Il faut être en mesure de recevoir les difficultés, problématiques pour accompagner.

5- LES POINTS FORTS, l'emploi et la formation des jeunes

L'EMPLOI ET LA FORMATION : un objectif essentiel pour les jeunes, une coordination affirmée avec les acteurs



Au début de l'année 2023, **12 jeunes étaient sans activité**⁴. A la fin de l'exercice 2023, **tous les jeunes bénéficiaient d'un accompagnement par un conseiller We Ker et/ou un Animateur local d'Insertion** dans le cadre du **contrat RSA**. Sur les 6 demandeurs d'emploi fin 2023, 2 jeunes bénéficient des droits au RSA et 2 jeunes bénéficient de l'AAH.

Les freins pour l'accès à l'emploi, des indicateurs persistants :

- ➔ **Difficultés à se projeter et à se mobiliser** sur un projet formation-emploi qui soit réaliste et réalisable. Les étapes intermédiaires nécessaires pour explorer et expérimenter par des formations et des stages différents secteurs d'activité sont souvent longues ;
- ➔ **Nombreuses phases de découragement et de décrochage** où se pose toujours la question du sens. Désir d'un projet emploi parfois inaccessible, idéalisé voire « fantasmé » ;
- ➔ **Problématiques sociales et de santé** qui ont nécessité de retravailler les projets et notamment avec **une orientation vers la Maison Départementale pour les Personne Handicapée (MDPH)**.

La recherche de formation ou d'emploi peine souvent à aboutir et nous observons de longues phases de décrochage sur les démarches avec du désœuvrement et de l'inactivité.

L'accompagnement social LOJI prend alors tout son sens dans la complémentarité du travail avec les conseillers WE-Ker.

Une coordination des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle est essentielle pour que les jeunes puissent redémarrer et s'engager sur un projet clair. Nous pouvons ainsi être associés avec les conseillers WE-Ker à des rencontres sur les chantiers et entreprises d'insertion. Cela s'explique par la nécessité et la volonté de coordonner nos interventions. Si les structures d'insertion par l'activité économique ont un volet d'accompagnement social, il est important que les évaluations soient croisées et que les accompagnements soient répartis de manière cohérente dans l'intérêt du jeune.

En 2023, nous avons réalisé des évaluations partenariales pour chaque jeune accompagné par le dispositif LOJI.

6- LES LIMITES DE NOS ACTIONS

A la sortie du dispositif LOJI, **les glissements vers le relogement en résidences habitat jeunes sont encore peu nombreux** du fait des garanties demandées sur la poursuite de l'accompagnement social. Nous retrouvons les mêmes exigences chez les bailleurs du parc social lors de l'accession en tant que locataire.

Aussi nous maintenons notre question sur **la pertinence de mesures d'accompagnement social post-LOJI** pour des jeunes qui accèdent au **logement en résidence habitat jeunes** ou dans **le parc social** et pour lesquels les projets restent encore fragiles. L'embolisation du dispositif du LOJI est

⁴ Nous prendrons donc pour référence la situation des jeunes sortis courant 2023 et la situation des jeunes en accompagnement LOJI au 31/12/2023.

notable et remettre de la fluidité dans un parcours logement a tout son sens pour ce public jeune. Les hébergements du LOJI contribueraient ainsi à **répondre à plus de jeunes sans domicile fixe**.

Nous pouvons constater que **la prise d'autonomie chez les 18/21 ans** est très compliquée, plus particulièrement chez les jeunes **ayant eu des parcours au sein d'institution**. Ce sont des jeunes qui ont besoin d'être rassurés sur leurs quotidiens, sur leurs prises de décision. Nous observons un manque de prise d'initiative, une méconnaissance des démarches administratives. Ces accompagnements nécessitent un temps de travail plus important dans le « *faire avec* », d'explication, mais également de reprise du cadre. Nous constatons qu'ils sont en recherche de l'adulte dans le quotidien.

7- CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2024

Le territoire semble vouloir s'engager sur deux thématiques fortes : **l'insertion des jeunes** et **la politique du logement d'abord**. L'expérience acquise sur le pôle autour de ces deux thématiques notamment au travers du dispositif du LOJI conduit naturellement **l'association à s'engager dans cette dynamique**, tant dans les réflexions menées que dans la projection de réponses concrètes.

En fin d'année 2022, nous avons pu travailler avec **l'association l'Abbé Pierre** afin de définir les besoins d'accompagnement **des jeunes présentant une dysphorie de genre** sur la Métropole Rennaise, ayant ou non engagé une transition de genre. Nous souhaiterions disposer de places spécifiques pour ce public et mettre en place un accompagnement adapté afin de rompre l'isolement et de travailler sur un parcours médico-social adapté. Cette complémentarité permettrait une augmentation des places et du temps de travail social supplémentaire. Ce projet n'a pu aboutir sur 2023 mais nous souhaiterions poursuivre la réflexion sur 2024.

Nous percevons ici une dynamique engagée sur la création de projet avec les usagers.

Aussi, nous souhaiterions que cette année 2024 nous permettent, financeurs et partenaires, de travailler ensemble sur **le développement du dispositif LOJI et la projection de nouvelles réponses** adaptées aux publics et au territoire.

